



## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 26 février 2025, 18h30

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.*

*Sont présents 20 membres sur 34, convoqués le 19 février 2025 :*

- *Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :*  
Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Armand CHAUMONT, Christine FORNES, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Jean-Paul PERRAUD, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAULT, Christophe HENRY (suppléant)
- *Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :*  
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Corine FONTAN, Richard LABALME, Jean-Pierre CHAMPION (suppléant), Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLOU

### Pouvoirs

- *Gilles GARNIER à Gabriel AUMONIER*
- *Gérard PORRETTI à Christine FORNES*
- *Richard SIMMINI à Richard PACCAUD*

### Excusés/ absents :

- *Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :*  
Fabien BIHLER, Yves DUMOULIN, Alexandre TARDY
- *Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :*  
Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Jacques MARAILLAC, Lucien MOLINES, Pierre-Arnaud NOIRET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT

### Secrétaire de séance : Bernard REY

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'article 107 de la loi NOTRe a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB). Conformément aux articles L2312-1 et L3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit faire l'objet d'un rapport.

Les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L5711-1 du CGCT à l'article L5211-36.

Monsieur le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2025, annexé à la présente délibération.

### LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 26 février 2025

Jean Claude DESCHIZEAUX

Président

Accusé de réception en préfecture  
001-250102191-20250226-2025-02-02-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2025  
Date de réception préfecture : 05/03/2025